

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Pelox nettoyant de surface FR-D PS

UFI:

GEQ7-X0QP-300C-X6GN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Nettoyage des surfaces en acier inoxydable

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Pickling Systems
Zone Mégazone de Moselle Est
130 rue des fougères
57450 HENRIVILLE

N° de téléphone 03 87 82 85 45

e-mail contact@pickling-systems.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Dam. 1; H318

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1B; H314

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH05

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]

Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Mentions de danger (UE)

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

UFI:

GEQ7-X0QP-300C-X6GN

2.3 Autres dangers

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement: Le produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	acide phosphorique		
	7664-38-2 231-633-2 015-011-00-6 01-2119485924-24	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
2	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]		
	7697-37-2 231-714-2 007-030-00-3 01-2119487297-23	Ox. Liq. 2; H272 Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 3; H331 EUH071	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
3	acide citrique, monohydrate		
	5949-29-1 201-069-1 607-750-00-3 01-2119457026-42	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	< 5,00 % en poids
4	2-propylheptane-1-ol, éthoxylé		
	160875-66-1 - - -	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	< 2,50 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	B	Skin Irrit. 2; H315: C >= 10% Eye Irrit. 2; H319: C >= 10% Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% Eye Dam. 1; H318: C >= 25%	-	-
2	-	Skin Irrit. 2; H315: C >= 1% Skin Corr. 1B; H314: C >= 5% Skin Corr. 1A; H314: C >= 20% Ox. Liq. 3; H272: C >= 65%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
1	500 mg/kg de poids corporel		
2			2,65 mg/l

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Protéger les secouristes. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.

Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone ; mousse ; poudre d'extinction ; eau pulvérisée ; brouillard d'eau; Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker sur un sol résistant aux acides. Prévoir une cuve de sol sans écoulement. Store in a locked cabinet or with restricted access only for authorised persons.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Acide phosphorique			
	VLE (courte durée)	2	mg/m ³ 0,5 ppm
	VLE (8h)	1	mg/m ³ 0,2 ppm
2000/39/EC			
Orthophosphoric acid			
	VLE (courte durée)	2	mg/m ³

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

	VLE (8h)	1	mg/m ³	
2	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]	7697-37-2	231-714-2	
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
Acide nitrique				
	VLE (courte durée)	2,6	mg/m ³	1 ppm
2006/15/EC				
Nitric acid				
	VLE (courte durée)	2,6	mg/m ³	1 ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide phosphorique			7664-38-2 231-633-2	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	10,7	mg/m ³
2	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]			7697-37-2 231-714-2	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	2,6	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2,6	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide phosphorique			7664-38-2 231-633-2	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,1	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,36	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4,57	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,36	mg/m ³
2	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]			7697-37-2 231-714-2	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,3	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1,3	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	acide citrique, monohydrate		5949-29-1 201-069-1	
	sol	-	33,1	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. masque respiratoire avec un filtre à particules

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants.

Matériau approprié	Gants de protection contre les acides PELOX® en PVC		
Matériau approprié	Gants de protection contre les acides PELOX® en PVC		
Matériau approprié	Polyvinylchlorure		
Epaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	chloroprène		
Epaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Epaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	caoutchouc nitrile butilique		
Epaisseur du matériel	>=	0,35	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	caoutchouc fluoré		
Epaisseur du matériel	>=	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat			
liquide			
Couleur			
vert			
Odeur			
âcre			
pH			
Valeur	0	- 1	
Température de référence		20	°C
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Donnée non disponible.			
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	1,16	-	1,21 g/cm ³
Température de référence			20 °C
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
log Pow	-0,2	-	1,8
Viscosité cinématique			
Donnée non disponible.			
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Bases; Métaux légers

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)
Nom du produit
FR-D PS

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).
------------	--

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
DL50		300 - 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
2	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
DL50		5400	mg/kg de poids corporel
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
Nom du produit	
FR-D PS	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]	7697-37-2	231-714-2
ETA		2,65	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Fortement corrosif		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
--	--	--	--

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Espèces		lapin	
Source		ECHA	
Évaluation		Fortement corrosif	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Voie d'exposition		orale	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
CL50		440	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Leuciscus idus melanotus		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
CE50		1535	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1
log Pow		-0,2	- 1,8

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
FR-D PS	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN3264

IMDG UN3264

ICAO-TI / IATA UN3264

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

Sources de danger acide phosphorique
acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]

IMDG CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

Sources de danger phosphoric acid
nitric acid ...% [C ≤ 70 %]

ICAO-TI / IATA Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.

Sources de danger phosphoric acid
nitric acid ...% [C ≤ 70 %]

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe 8

Étiquette 8

Code de classification C1

Code de restriction en tunnels E

N° d'identification de danger 80

IMDG - Classe 8

Étiquettes 8

ICAO-TI / IATA - Classe 8

Étiquettes 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN II

IMDG II

ICAO-TI / IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-A, S-B

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)				
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.				
Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation				
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.				
Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX				
Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .				N° 3
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1	75
2	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]	7697-37-2	231-714-2	75
3	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	75
DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses				
Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.				
Autres prescriptions				
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit. Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)				

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Pelox nettoyant de surface FR-D PS

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.11.2024

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 25.06.2024

Région: FR

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

B

Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 778046